

Informations sur le décompte individuel des frais de chauffage et d'eau

UNE SOLUTION POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT



VOTRE PARTENAIRE
EN TECHNIQUE DU BÂTIMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

NeoVac

L'économie de chauffage et d'eau est notre affaire à tous!

Sans pour autant renoncer au confort, chacun d'entre-nous peut économiser l'énergie de chauffage et l'eau sans sortir de ses quatre murs et contribuer ainsi à la sauvegarde de l'environnement! Tout geste sera aussi récompensé – par un décompte des frais de chauffage et d'eau nettement plus intéressant.

Pour permettre la juste répartition de la consommation d'énergie, la consommation effective de chaleur de chaque locataire/propriétaire doit être enregistrée séparément. Les appareils de mesure ou systèmes éprouvés constituent la base pour un décompte individuel et juste des frais de chauffage (DIFC).

Le DIFC permet de réaliser ce qui est une évidence depuis longtemps déjà pour la consommation électrique. Vous ne payez que votre consommation effective. Economiser l'énergie ne signifie pas seulement réduire les coûts mais aussi préserver l'environnement. L'objectif du décompte individuel des frais de chauffage est le suivant:

Le même coût au m² de surface chauffée pour un même comportement énergétique.

Si votre voisin ne règle la température qu'à l'aide de fenêtres basculantes, il devra alors payer lui-même son attitude irresponsable vis-à-vis de l'énergie de chauffage. Saviez-vous par ailleurs que la consommation de chaleur de votre appartement est essentiellement déterminée par votre comportement en matière de ventilation et la température ambiante choisie?

Jetez un œil aux conseils énergétiques de cette brochure Neo-Vac et découvrez à quel point il est simple de se chauffer tout en préservant l'environnement.



La mesure de la chaleur doit être bien planifiée



Pour que le système de décompte individuel des frais de chauffage fonctionne, il faut déterminer au préalable certaines choses précisément. Il s'agit de sélectionner le système de mesure approprié, de le dimensionner correctement et d'assurer la possibilité de réguler la consommation de chaleur. Il faut aussi tenir compte des facteurs pouvant fausser la bonne répartition des coûts (comme la situation de l'appartement, des conduites chauffantes).

La technique moderne au service de l'économie d'énergie



Le décompte individuel des frais de chauffage incite à économiser parce que la consommation effective de chaleur de chaque locataire/propriétaire est enregistrée individuellement et fait l'objet d'un décompte séparé. Pour cela, deux conditions doivent être réunies:

1. Le locataire/propriétaire doit avoir la possibilité de régler la température ambiante, ce qui peut se faire par des vannes thermostatiques sur les radiateurs par exemple. Ce procédé permet d'atteindre automatiquement la température souhaitée dans chaque pièce.
2. Il faut installer des compteurs qui enregistrent la quantité de chaleur fournie pour chaque appartement. C'est la seule solution pour que les efforts d'économie soient payants.



1^{er} conseil: aérer brièvement mais intensivement!

Ouvrez toutes les fenêtres 2 à 3x par jour, 5 minutes de courant d'air suffisent. L'air vicié et la trop grande humidité de l'air sont ainsi évacués avec une perte thermique minimale. L'air extérieur frais ainsi obtenu permet d'éviter efficacement les dommages causés par l'humidité (coins gris, moisissure, odeurs désagréables, etc.)!

Mesure de la chaleur

Il existe aujourd'hui un choix de systèmes approuvés au fonctionnement très fiable et précis:

Pour les nouvelles constructions: compteurs de chaleur

La quantité de chaleur consommée (kWh) par appartement se mesure par le compteur de chaleur. En général, un compteur par appartement suffit. Il se retrouve principalement dans les nouvelles constructions où chaque appartement est équipé d'une canalisation d'aller et de retour.

Les compteurs de chaleur se composent des pièces suivantes:

- > un compteur d'eau qui mesure la quantité d'eau chaude circulant dans l'appartement
- > deux capteurs de température qui mesurent le refroidissement de l'eau chaude dans l'appartement
- > un calculateur qui communique la quantité de chaleur consommée (kWh) à partir des deux mesures

Pour les constructions existantes: répartiteurs de frais de chauffage

Les radiateurs des constructions existantes peuvent être équipés facilement et sûrement de répartiteurs électroniques de frais de chauffage NeoVac. Ces appareils affichent exactement la quantité de chaleur fournie par le radiateur en question. Tous les radiateurs de l'appartement doivent être munis de tels répartiteurs de frais de chauffage.



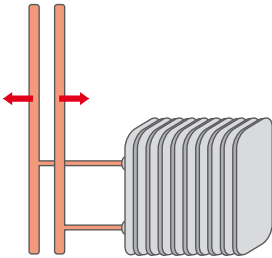
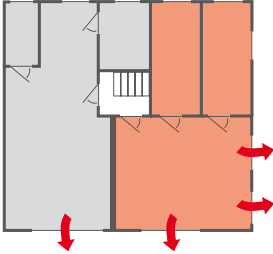


2^e conseil: chauffer en fonction de la pièce!

Baissez les vannes thermostatiques de vos radiateurs. C'est souvent plus efficace qu'un humidificateur d'air car l'air trop sec ne se retrouve que dans les pièces surchauffées! Choisissez la température adaptée à l'utilisation de la pièce. 1 degré de moins fait déjà économiser 6% de frais de chauffage!

Attention: si le radiateur est froid par moment, il ne faut pas tourner la vanne. Le radiateur est coupé temporairement parce que la température demandée est atteinte.

Justesse du DIFC obtenue avec des facteurs de correction



Pour que le décompte individuel des frais de chauffage soit juste, les facteurs de correction suivants sont pris en compte:

Compensation selon l'exposition

Un appartement tourné vers l'extérieur nécessite plus de chaleur qu'un appartement tourné vers l'intérieur pour le même confort de chaleur. L'habitant d'un appartement tourné vers l'extérieur devrait donc obligatoirement dépenser plus en frais de chauffage. Avec la compensation selon l'exposition, la situation défavorable sur le plan thermique de l'appartement est prise en considération dans le décompte.

Consommation forcée liée à l'exposition

La consommation de chaleur d'un appartement se constitue de la chaleur fournie par les radiateurs et la consommation forcée liée à l'exposition. Les répartiteurs de frais de chauffage ne comptent que la chaleur émise par les radiateurs. La chaleur émise par les conduites, par exemple, n'est pas prise en compte. La chaleur ainsi fournie à un appartement est appelée consommation forcée liée à l'exposition car elle ne peut être influencée par le locataire. Cette émission de chaleur doit être comptée et facturée en conséquence aux locataires/propriétaires concernés dans le décompte des frais de chauffage.



3^e conseil: utiliser la chaleur gratuite!

Les vannes thermostatiques et les vannes électriques programmables fonctionnent automatiquement en tenant compte des gains de chaleur générés par le rayonnement solaire, la cuisine, etc., des sources de chaleur supplémentaires.

Attention: les vannes thermostatiques ne peuvent pas être couvertes par des meubles ou des rideaux. Si c'est inévitable, il convient d'intégrer des capteurs distants.

Ce que la répartition des coûts comprend

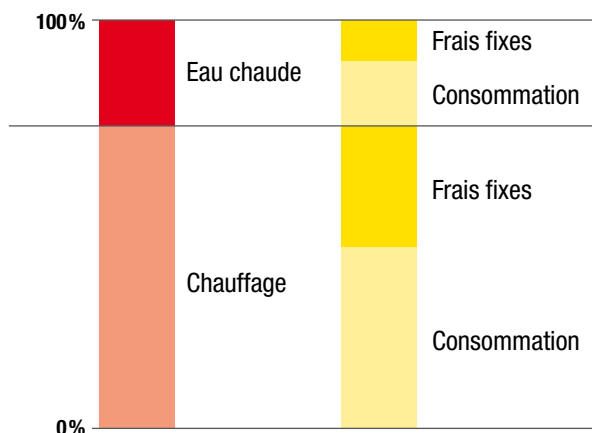
Dans le décompte, les frais totaux sont répartis en frais de chauffage et frais d'eau chaude. Ceux-ci sont à leur tour divisés en frais de base et frais en fonction de la consommation.

Frais de base de 30 à 50 %

Ils comprennent tous les coûts indépendants de la consommation individuelle. Pour les frais de chauffage, il s'agit par exemple des frais d'énergie primaire, de ramonage, d'assurances, d'entretien, de chauffage des espaces communs; pour les frais d'eau, il s'agit des frais occasionnés par les pertes de stockage et de circulation. Ils sont généralement répartis proportionnellement à la surface de l'appartement ou au volume des pièces.

Frais dépendant de la consommation

Si on retire les frais de base des frais de chauffage, on obtient les frais de chauffage dépendant de la consommation. Ils sont répartis selon la chaleur consommée et représentent 50 à 70 % des frais de chauffage. Les frais d'eau chaude individuels sont aussi déterminés de cette façon.





4^e conseil: diminuer la température de la pièce!

La nuit et en cas de longues absences, ramenez la température à 15°. Cela peut vous faire économiser jusqu'à 10 % de frais de chauffage! Fermez les stores et volets. Si les fenêtres sont fermées, vous économisez ici aussi 5 à 10 % d'énergie.

Attention: si vous dormez la fenêtre ouverte, fermez la vanne thermostatique car elle fonctionnerait à plein régime à cause de l'air frais et la chaleur serait perdue!

Des économies aussi avec l'eau

Le décompte individuel des frais d'eau (DIFE)

Les différences de consommation d'eau sont énormes: un facteur 1:10 est habituel. Avec les prix actuels de l'eau, les différences de coût entre appartements sont de plusieurs centaines de francs par an! C'est pourquoi de plus en plus de consommateurs optent pour un juste décompte des frais d'eau – avec le décompte individuel des frais d'eau (DIFE). Comme l'eau chaude représente env. 30% de la consommation d'eau, économiser l'eau permet aussi d'économiser l'énergie.

Mesure de l'eau



Compteurs d'eau pour les nouvelles constructions

Les compteurs d'eau sont des compteurs de débit intégrés dans la canalisation de l'appartement pour calculer la consommation en litres ou m³. Ils sont essentiellement utilisés dans les nouvelles constructions ou lors de rénovations totales. Il faut généralement un compteur d'eau froide et un compteur d'eau chaude par appartement.

Répartiteurs de frais d'eau NeoVac dans les bâtiments existants

Les répartiteurs de frais d'eau sont utilisés lorsque les appartements ne possèdent pas de conduites séparées ou qu'il est impossible d'intégrer des compteurs d'eau. Le répartiteur de frais d'eau NeoVac est le plus petit compteur sur robinet du monde. Le calculateur électronique enregistre les données et les transmet par radio.



5^e conseil: économiser au petit coin

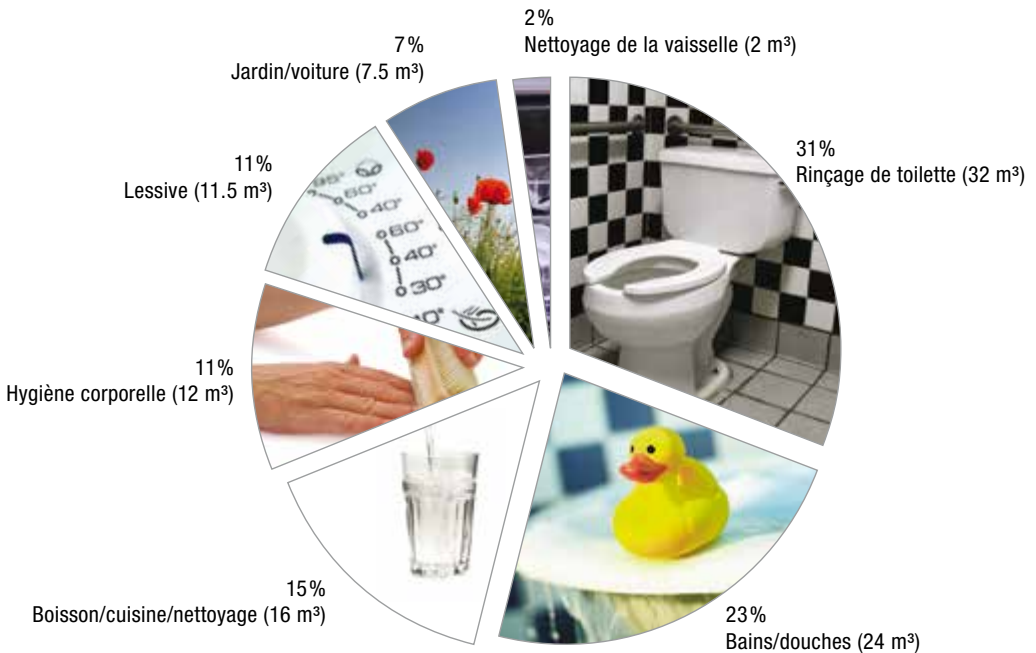
Utilisez la touche économique de la chasse d'eau pour réduire nettement la consommation. La quantité d'eau peut aussi être diminuée en déplaçant le flotteur vers le bas.

Attention: si la chasse d'eau fuit ou si le flotteur ne bloque pas la circulation de l'eau, des milliers de litres d'eau peuvent être gaspillés chaque mois.

Juste répartition des coûts

Les frais d'eau se composent des frais d'eau fraîche et d'eaux usées. La quantité d'eau fraîche et d'eaux usées est calculée et facturée par la société communale de distribution d'eau généralement à l'aide du compteur d'eau principal. Ces frais se répartissent en frais de base et frais en fonction de la consommation. Ces derniers représentent en général au moins 75 % de la note. Les frais de base sont les frais de raccordement et la consommation générale, ex. lave-linge communs, raccordements extérieurs (s'ils ne font pas l'objet d'une mesure spécifique et ne sont imputables fermement à aucune partie).

Consommation typique d'eau d'un ménage suisse



Consommation annuelle moyenne par appartement: 105 m³



6^e conseil: une douche au lieu du bain

Douchez-vous au lieu de prendre des bains. Une baignoire complète nécessite 140 à 180 litres d'eau, c'est-à-dire trois fois plus qu'une douche de cinq minutes. Un pommeau économique permet en outre d'économiser jusqu'à 40 % d'eau sans perte de confort sous la douche.

Attention: les robinets qui fuient doivent être réparés immédiatement. 10 gouttes par minutes font déjà gaspiller 170 litres d'eau par mois.

Autres conseils NeoVac pour économiser l'énergie et l'eau

- > Veillez à ce que vos rideaux, meubles, etc. ne couvrent pas les radiateurs. Cela complique la circulation de l'air dans les pièces et occasionne une accumulation thermique à proximité des thermostats des radiateurs.
- > Vérifiez l'étanchéité de vos fenêtres pour éviter toute déperdition de chaleur inutile.
- > Les cheminées augmentent le renouvellement d'air même lorsqu'elles ne fonctionnent pas. De grosses déperditions de chaleur peuvent être évitées en fermant le clapet de cheminée et d'air frais.
- > Le chauffage du jardin d'hiver est très énergivore. La consommation d'énergie nécessaire pour chauffer un jardin d'hiver vitré est 4 à 5 x plus grande que dans le logement.
- > Quand vous cuisinez, n'utilisez la hotte que le temps nécessaire. La hotte rejette chaque heure jusque 1 000 m³ d'air chauffé à l'extérieur qui doit ensuite être remplacé par de l'air frais.
- > Fermez le robinet lorsque vous n'avez pas réellement besoin d'eau. Les habitudes telles que laisser couler l'eau pendant le brossage de dents se répercutent sur la facture d'eau.
- > Seul le linge très sale nécessite un pré-lavage. Pour le linge normalement sale, passez cette étape. L'air ambiant ne peut toutefois pas absorber des quantités d'eau infinies. L'humidité excédentaire pénètre dans les murs ou forme de la condensation sur les vitres, les conduites d'eau et les pièces métalliques.



N'oubliez pas!

Ne pas surchauffer est plus sain et plus économique. Voici les températures idéales: 20° à 21° pour les pièces à vivre, 15° à 18° pour les chambres et 15° en cas d'absence prolongée. Fermez toutes les vannes thermostatiques de la chambre si vous dormez la fenêtre ouverte. Vous pouvez aussi économiser l'énergie en fermant les fenêtres, les volets et les stores.

Conseils pour un climat intérieur sain



Un climat intérieur confortable est une condition nécessaire au bien-être des personnes. Il a en effet des répercussions immédiates sur la santé et les performances de chacun. Le confort ne dépend pas que de la température de la pièce mais aussi de l'humidité de l'air. Il est recommandé de vérifier régulièrement la température ambiante et l'humidité de l'air à l'aide d'un thermomètre et d'un hygromètre et de réguler ces critères en conséquence.

La bonne température ambiante

Un climat intérieur confortable dépend prioritairement de la température ambiante. Evidemment, chacun a ses préférences en matière de chaleur. Il est toutefois difficile de répondre simultanément aux souhaits individuels de tous les habitants. Mais les experts s'accordent à dire que les températures des pièces habitées doivent se situer dans les limites de confort. Pour le salon, une température de 20° à 21°C est considérée comme appropriée. Dans la chambre, par contre, des températures plus basses suffisent. Il va de soi que l'activité physique et l'habillement influencent considérablement les températures demandées. Les températures ressenties comme agréables sont d'autant plus basses que l'activité est forte et les vêtements sont chauds.

L'humidité de l'air bien dosée

La température ambiante n'est cependant pas le seul critère déterminant le confort de la pièce. Un climat intérieur sain dépend aussi de l'humidité de l'air ambiant. Un air trop sec fait le lit des refroidissements. Dans les pièces chauffées, l'humidité relative de l'air doit être de 40 à 45 %. Des valeurs inférieures à 30 à 35 % sont ressenties comme désagréables et peuvent entraîner des irritations des voies respiratoires. Une humidité de l'air trop faible génère aussi la formation excessive de poussières et des charges électrostatiques désagréables. Par contre, si l'air ambiant est trop humide, il y a un risque de condensation. Pour éviter les dégâts occasionnés au bâtiment par la moisissure, les champignons ou la vermine ainsi que leur propagation, l'humidité relative de l'air ne doit pas dépasser 50 à 55 %.

Dans une maison, l'humidité se crée surtout par la lessive, la cuisine, le bain, la douche ou le nettoyage à l'eau. Les humidificateurs d'air, les plantes, les animaux et les habitants libèrent aussi de la vapeur d'eau.

L'air ambiant ne peut toutefois pas absorber des quantités d'eau infinies. L'humidité excédentaire pénètre dans les murs ou forme de la condensation sur les vitres, les conduites d'eau et les pièces métalliques.

D'autres questions?

Nous nous ferons un plaisir de vous donner gratuitement de plus amples renseignements en cas de questions sur le décompte individuel des frais de chauffage et d'eau. N'hésitez pas à nous appeler pour un conseil professionnel!

Des brochures d'information supplémentaires peuvent nous être demandées.



Siège principale NeoVac ATA SA

Eichastrasse 1, 9463 Oberriet, Téléphone +41 (0)58 715 50 50, Fax +41 (0)58 715 54 48
www.neovac.ch, info@neovac.ch

Succursales

Bâle Netzenstrasse 4, 4450 Sissach, Téléphone 058 715 55 60, Fax 058 715 55 79

Berne Bollstrasse 61, 3076 Worb, Téléphone 058 715 55 80, Fax 058 715 55 99

Fribourg Rue de l'Étang 11, 1630 Bulle, Téléphone 058 715 56 00, Fax 058 715 54 69

Tessin Piazza Soldati 3, 6948 Porza, Téléphone 058 715 56 20, Fax 058 715 56 39

Vaud Chemin de l'Esparcette 4, 1023 Crissier, Téléphone 058 715 52 30, Fax 058 715 52 49

Zurich Im Schossacher 13, 8600 Dübendorf, Téléphone 058 715 55 40, Fax 058 715 55 59

Liechtenstein Habrüti 1, 9491 Ruggell, Téléphone +423 373 28 44, Fax +423 373 33 11

Austriche Lastenstrasse 35, 6840 Götzis, Téléphone +43 (0)5523 537 33, Fax +43 (0)5523 537 44

VOTRE PARTENAIRE
EN TECHNIQUE DU BÂTIMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

NeoVac